

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

OFFICE DE TOURISME EPERNAY PAYS DE CHAMPAGNE

Association

Exercice clos le 31 décembre 2025

7, avenue de Champagne

51200 EPERNAY

SIREN : 780 383 121

AUDIMIS GRAND EST

PARC D'AFFAIRES REIMS-CHAMPIGNY - BATIMENT C - ALLEE JEAN-MARIE AMELIN - 51370 CHAMPIGNY

MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE L'EST

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

ASSOCIATION OFFICE DE TOURISME EPERNAY PAYS DE CHAMPAGNE

SIEGE SOCIAL : 7, AVENUE DE CHAMPAGNE

51200 EPERNAY

SIREN : 780 383 121

REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

À l'assemblée générale,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

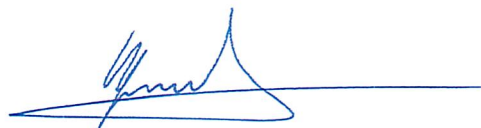
CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Champigny, le 26 juin 2026

Pour la S.A.S. AUDIMIS GRAND EST

Commissaire aux Comptes



Nicolas CHOQUENET

Associé signataire

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

OFFICE DE TOURISME EPERNAY PAYS DE CHAMPAGNE

Association

Exercice clos le 31 décembre 2025

7, avenue de Champagne

51200 EPERNAY

SIREN : 780 383 121

AUDIMIS GRAND EST

PARC D'AFFAIRES REIMS-CHAMPIGNY - BATIMENT C - ALLEE JEAN-MARIE AMELIN - 51370 CHAMPIGNY

MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE L'EST

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

ASSOCIATION OFFICE DE TOURISME EPERNAY PAYS DE CHAMPAGNE
SIEGE SOCIAL : 7, AVENUE DE CHAMPAGNE
51200 EPERNAY
SIREN : 780 383 121

REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE
RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

À l'assemblée générale de votre association OFFICE DE TOURISME EPERNAY PAYS DE
CHAMPAGNE,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association OFFICE DE TOURISME EPERNAY PAYS DE CHAMPAGNE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du le Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Adhérents.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

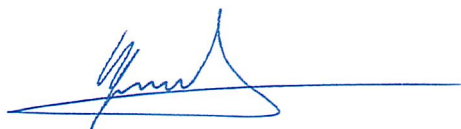
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Champigny, le 26 juin 2026

Pour la S.A.S. AUDIMIS GRAND EST
Commissaire aux Comptes



Nicolas CHOQUENET
Associé signataire

ANNEXE

DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

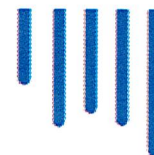
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



Bilan Actif

Actif		Au 31/12/2025			Exercice précédent	
		Montant brut	Amort. ou Dépré.	Montant net	Au 31/12/2024	
Capital souscrit non appelé (I)						
Frais d'établissement (II)						
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais de développement				
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	197 422	196 853	569	1 078
		Fonds commercial				
	Immobilisations corporelles	Autres immobilisations incorporelles ⁽¹⁾				
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
		TOTAL	197 422	196 853	569	1 078
	Immobilisations corporelles	Terrains				
		Constructions				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 619	2 619		
	Immobilisations corporelles	Autres immobilisations corporelles	204 907	194 381	10 525	8 738
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes						
TOTAL		207 526	197 001	10 525	8 738	
Immobilisations financières (2)	Participations					
	Créances rattachées à des participations					
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Immobilisations financières (2)	Autres titres immobilisés	5 000	5 000			
	Prêts					
	Autres immobilisations financières	30		30	30	
TOTAL		5 030	5 000	30	30	
Total de l'actif immobilisé (III)		409 979	398 854	11 125	9 846	
Actif circulant	Stocks et en-cours	Matières premières et autres approvisionnements				
		En-cours de production de biens				
		En-cours de production de services				
	Stocks et en-cours	Produits finis				
		Marchandises	33 127		33 127	31 803
		TOTAL	33 127		33 127	31 803
	Créances (3)(4)	Avances et acomptes versés sur commandes	757		757	3 146
		Créances Clients et Comptes rattachés	46 920	1 328	45 592	27 672
		Autres créances	14 648	11 993	2 655	2 429
	Créances (3)(4)	Charges constatées d'avance	18 099		18 099	16 197
Capital souscrit appelé, non versé						
TOTAL		79 669	13 321	66 348	46 299	
VMP	Actions propres					
	Autres titres	50 000		50 000		
Divers	Instruments financiers à terme et jetons détenus	125 140		125 140	155 765	
	Disponibilités					
	TOTAL	175 140		175 140	155 765	
Total de l'actif circulant (IV)		288 695	13 321	275 374	237 015	
Frais d'émission des emprunts (V)						
Primes de remboursement des emprunts (VI)						
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Actif (VII)		38		38	43	
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V+VI+VII)		698 713	412 175	286 538	246 905	
Renvois :		(1) Dont droit au bail				
		(2) Dont à moins d'un an		30	30	
		(3) Dont à moins d'un an		79 669		
		(4) Dont à plus d'un an				
Clause de réserve de propriété		Immobilisations	Stocks	Créances clients		



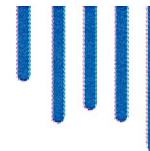
Bilan Passif

Passif		Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Capitaux propres	Capital (dont versé : 174 908)	174 908	174 908
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Écarts de réévaluation		
	Écarts d'équivalence		
	Réserves :		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	-204 362	-212 420
Aut. fonds propres	Résultats antérieurs en instance d'affectation		
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	30 052	8 057
	Situation nette avant répartition	598	-29 453
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres (I)	598	-29 453
	Montant des émissions de titres participatifs		
Provisions	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres (I bis)		
Dettes (2)	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions (II)		
	Emprunts et dettes assimilées		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	36 683	58 398
	Emprunts et dettes financières diverses (1)		
	Instruments financiers à terme		
	Total des emprunts et dettes assimilées	36 683	58 398
Renvois	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		800
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	86 056	45 701
	Dettes fiscales et sociales	96 553	94 579
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		14 244
	Autres dettes	5 073	11 745
	Produits constatés d'avance	61 560	50 871
	Total des dettes (III)	285 927	276 341
	Écarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)	11	17
	TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV)	286 538	246 905
	Crédit-bail immobilier		
	Crédit-bail mobilier		
	Effets portés à l'escompte et non échus		
	(1) Dont emprunts participatifs		
	(2) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	271 035	275 541



Compte de résultat

		France	Exportation	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises	115 302		115 302	103 597
	Production vendue : - Biens	19 551		19 551	1 466
	- Services	271 131		271 131	193 710
	Montant net du chiffre d'affaires	405 985		405 985	298 775
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions			813 921	819 000
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			4 220	12 143
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
	Autres produits			83 632	90 387
Total des produits d'exploitation (I)				1 307 760	1 220 306
Charges d'exploitation	Achats de marchandises			85 166	67 130
	Variation de stocks			-1 323	2 076
	Achats de matières premières et autres approvisionnements			191 460	126 190
	Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes (1)			330 539	379 898
	Impôts, taxes et versements assimilés			15 560	15 521
	Salaires			466 290	439 768
	Cotisations sociales			181 346	176 485
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations :				
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements			3 736	4 458
	Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
	Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			1 294	
	Dotations aux provisions				
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
	Autres charges			4 364	467
Total des charges d'exploitation (II)				1 278 436	1 211 995
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				29 323	8 310
QP sur opér. commun	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers	De participations (2)				
	D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)				
	Autres intérêts et produits assimilés (2)			1 219	290
	Reprises sur dépréciations et provisions				
	Différences positives de change				
	Produits des cessions d'immobilisations financières				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
Total des produits financiers (V)				1 219	290
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
	Intérêts et charges assimilées (3)			490	709
	Différences négatives de change				
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
	Total des charges financières (VI)			490	709
2. RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				729	-418
3. RÉSULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV + V - VI)				30 052	7 892



Compte de résultat

	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits exceptionnels (4) (VII)		742
Charges exceptionnelles (5) (VIII)		577
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		165
Participation des salariés aux résultats (IX) Impôt sur les bénéfices (X)		
Total des produits (I + III + V + VII)	1 308 979	1 221 339
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)	1 278 926	1 213 282
BÉNÉFICE OU PERTE	30 052	8 057
(1) Y compris - redevances de crédit-bail mobilier - redevances de crédit-bail immobilier		
(2) Dont produits concernant les entités liées		
(3) Dont intérêts concernant les entités liées		
(4) Dont - Produits afférents à des exercices antérieurs - Incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(5) Dont - Charges afférentes à des exercices antérieurs - Incidence après impôt des corrections d'erreurs		

1.1 Principes et méthodes comptables

1. Principes généraux

Désignation de l'association : OFFICE DE TOURISME EPERNAY

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 286 538 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 30 053 €. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Première application du règlement ANC 2022-06

À compter de l'exercice ouvert le 01/01/2025, l'association applique le règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.

Conformément aux dispositions de l'article 27 du règlement, cette première application est mise en œuvre de manière prospective. Elle constitue un changement de réglementation ayant une incidence sur la présentation des comptes annuels de l'exercice.

Les paragraphes ci-après présentent les informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements induits.

Modifications de présentation opérées sur la colonne N-1

Pour se conformer aux nouveaux modèles de présentation, les reclassements suivants ont été effectués dans la présentation des données de l'exercice précédent :

- Les avances et acomptes sur immobilisations sont dorénavant agrégés dans le poste Immobilisations en cours, avances et acomptes ;
- Les charges constatées d'avance sont classées parmi les créances et les produits constatés d'avance parmi les dettes ;
- Les transferts de charges sont reclassés sur les postes relatifs aux reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements) ;
- Les produits et charges exceptionnels sont regroupés sur deux nouvelles lignes Produits exceptionnels et Charges exceptionnelles.

Changement de méthode sur les principaux postes concernés de l'exercice N

- Reclassification d'éléments auparavant présentés en résultat exceptionnel.

Les quotes-parts de subvention virées au compte de résultat, les produits de cession d'immobilisations et les valeurs nettes comptables des immobilisations cédées réalisées au cours de l'exercice figurent désormais dans le résultat courant, alors qu'elles auraient été enregistrées en résultat exceptionnel avant l'application du règlement.

- Suppression de la technique de transferts de charges.

Le règlement ANC 2022-06 supprime les comptes de transferts de charges. Les opérations qui y étaient auparavant enregistrées sont désormais :

- Soit reclassées en Production vendue, si elles correspondent à de la refacturation ;
- Soit imputées en diminution des charges concernées ;
- Soit comptabilisées en Autres produits d'exploitation pour celles représentatives de remboursements d'assurance.

- Reclassement de la dotation aux amortissements des frais d'émission.

Conformément aux nouvelles règles de présentation, la dotation aux amortissements des frais d'émission d'emprunt est désormais enregistrée dans le résultat financier (antérieurement, cette dotation était classée en résultat d'exploitation).

L'entité ne déroge pas aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

2. Changements comptables

Changement de réglementation comptable		
Présentation du changement de réglementation comptable affectant l'entité		À l'ouverture de l'exercice
	Transferts de charges de personnels mis en moins du compte Avantage en nature	3 106.20
	Renseigner le poste impacté...	-
	Renseigner le poste impacté...	-
	Renseigner le poste impacté...	-
	Renseigner le poste impacté...	-
	Renseigner le poste impacté...	-
	Renseigner le poste impacté...	-
	Renseigner le poste impacté...	-
	Renseigner le poste impacté...	-
	Renseigner le poste impacté...	-
	Renseigner le poste impacté...	-

Dans le cas où l'impact entraîne une diminution du poste du bilan ou du compte de résultat concerné, le montant est indiqué entre parenthèses ou précédé du signe moins (-).

2.1 Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

3. Informations relatives à l'actif

1.1.1 Mouvements des postes d'immobilisations, d'amortissements et de dépréciations

À leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée le cas échéant dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production.
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale.
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

Les immobilisations sont amorties selon les méthodes suivantes :

- Brevets : 5 ans en linéaire ;
- Licences : 5 ans en linéaire ;
- Solutions informatiques : 1 à 3 ans en linéaire ;
- Dessins : Durée d'exploitation en linéaire ;
- Matériels : 6,5 à 10 ans en linéaire ;
- Agencements de bureaux : 10 ans en linéaire ;
- Agencements légers : 5 à 6,5 ans en linéaire ;
- Travaux de maçonnerie : 15 ans en linéaire ;
- Peintures, papiers-peints : 3 à 5 ans en linéaire ;
- Revêtements de sols : 5 ans en linéaire ;
- Mobiliers de magasin : 10 ans en linéaire ;
- Gros travaux dans les locaux : 5 à 10 ans en linéaire ;
- Matériels de transport : 4 à 5 ans en linéaire ;
- Mobiliers : 10 ans en linéaire ;

1. Tableau des immobilisations – Cadre général

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	197 422	-	-	197 422
Immobilisations corporelles	202 511	5 015	-	207 526
Immobilisations financières	5 030	-	-	5 030
TOTAL	404 963	5 015	-	409 979

2. Tableau des amortissements – Cadre général

	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	196 344	508	-	196 853
Immobilisations corporelles	193 772	3 228	-	197 001
Immobilisations financières	-	-	-	-
TOTAL	390 117	3 736	-	393 854

3. Tableau des dépréciations

	Dépréciations à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions : Reprises de l'exercice	Dépréciations à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	-	-	-	-

Immobilisations financières	5 000	-	-	5 000
Stocks et en-cours	-	-	-	-
Créances	16 247	1 294	4 220	13 321
TOTAL	21 247	1 294	4 220	18 321

1.1.2 Précisions sur les postes d'immobilisations, amortissements et dépréciations

1. Tableau des immobilisations – Nature des augmentations

Augmentations de l'exercice		Ventilation des augmentations				
		Virements		Entrées		
		De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
<i>Immobilisations incorporelles</i>	Frais d'établissement	-	-	-	-	-
	Frais de développement	-	-	-	-	-
	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	-	-	-	-	-
	Droit au bail	-	-	-	-	-
	Fonds commercial	-	-	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-
	Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-	-

	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-
TOTAL I		-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	Terrains	-	-	-	-	-
	Agencements et aménagements de terrains	-	-	-	-	-
	Constructions	-	-	-	-	-
	Constructions sur sol d'autrui	-	-	-	-	-
	Installations techniques, matériels et outillages industriels	-	-	-	-	-
	Installations générales, agencements, aménagements divers	-	-	-	-	-
	Matériel de transport	-	-	-	-	-
	Matériel de bureau et matériel informatique	-	-	5 015	-	-
	Mobilier	-	-	-	-	-
	Cheptel	-	-	-	-	-
	Emballages récupérables	-	-	-	-	-
	Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-
	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	-	-	-	-	-

TOTAL II		-	-	5 015	-	-
Immobilisations financières	Participations et créances rattachées à des participations	-	-	-	-	-
	Autres immobilisations financières	-	-	-	-	-
TOTAL III		-	-	-	-	-
TOTAL GENERAL (I+II+III)		-	-	5 015	-	-

2. Tableau des amortissements – Nature des dotations

Dotations de l'exercice		Ventilation des dotations			
		Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon mode linéaire	Sur éléments amortis selon autres mode	Dotations exceptionnelles
Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement	-	-	-	-
	Frais de développement	-	-	-	-
	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	-	508	-	-
	Droit au bail	-	-	-	-
	Fonds commercial	-	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
	Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-
	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations incorporelles	-	-	-	-
	TOTAL I	-	508	-	-
Immo	Terrains	-	-	-	-

	Agencements et aménagements de terrains	-	-	-	-
	Constructions	-	-	-	-
	Constructions sur sol d'autrui	-	-	-	-
	Installations techniques, matériels et outillages industriels	-	-	-	-
	Installations générales, agencements, aménagements divers	-	2 984	-	-
	Matériel de transport	-	80	-	-
	Matériel de bureau et matériel informatique	-	-	-	-
	Mobilier	-	163	-	-
	Cheptel	-	-	-	-
	Emballages récupérables	-	-	-	-
	Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	-	-	-	-
	TOTAL II	-	3 228	-	-
Immobilisations financières	Participations et créances rattachées à des participations	-	-	-	-
	Autres immobilisations financières	-	-	-	-
	TOTAL III	-	-	-	-
	TOTAL GENERAL (I+II+III)	-	3 736	-	-

1.1.3 Précisions sur les stocks et en-cours

1. Tableau des stocks et en-cours

Postes ^(a)	Au 31-12-2025	Au 31-12-2024
Matières premières et autres approvisionnements	-	-
En-cours de production	-	-
Produits finis	-	-
Marchandises	33 127	31 803
TOTAL	33 127	31 803

(a) À adapter suivant les catégories appropriées à l'entité

1.1.4 Dépréciations de l'actif circulant

Postes	Au 31-12-2025	Au 31-12-2024
Créances clients et comptes rattachés	1 328	4 254
Autres créances	11 993	11 993
TOTAL	13 321	16 247

-

1.1.5 État des échéances des créances à la clôture de l'exercice

Créances ^(a)	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé	30	-	30
Créances de l'actif circulant	58 169	58 169	-
Charges constatées d'avance	18 099	18 099	-
TOTAL	76 299	76 269	30

^(a) À développer si nécessaire

4. Informations relatives au passif

1.1.6 Capitaux propres

1. Tableau de variation des capitaux propres

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat de l'exercice antérieur	Distribution de dividendes	Augmentation de capital
Capital	174 908	-	-	-
Primes d'émission, de fusion, d'apport	-	-	-	-
Ecart de réévaluation	-	-	-	-
Ecart d'équivalence	-	-	-	-
Réserve légale	-	-	-	-
Réserves statutaires ou contractuelles	-	-	-	-
Réserves réglementées	-	-	-	-
Autres réserves	-	-	-	-
Report à nouveau	-212 420	8 057-	-	-
Résultat de l'exercice	8 057	-8 057	-	-
Subventions d'investissement	-	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	-
Total des capitaux propres	-29 453	0	-	-

	Réduction de capital	Résultat de l'exercice	Autres	Montant à la clôture de l'exercice
Capital	-	-	-	174 908
Primes d'émission, de fusion, d'apport	-	-	-	-
Écarts de réévaluation	-	-	-	-

Écart d'équivalence	-	-	-	-
Réserve légale	-	-	-	-
Réserves statutaires ou contractuelles	-	-	-	-
Réserves réglementées	-	-	-	-
Autres réserves	-	-	-	-
Report à nouveau	-	-	-	-204 362
Résultat de l'exercice	-	30 052	-	30 052
Subventions d'investissement	-	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	-
Total des capitaux propres	-	30 052	-	598

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

-

1.1.7 État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

Dettes ^(a)	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Échéance à plus de cinq ans
Emprunts et dettes assimilées	36 683	21 935	14 747	-
Fournisseurs et comptes rattachés	86 056	86 056	-	-
Autres dettes	98 082	98 082	-	-
Produits constatés d'avance	61 560	61 560	-	-
TOTAL	282 383	267 635	14 747	-

^(a) À développer si nécessaire.

5. Informations relatives au compte de résultat

1.1.8 Précisions relatives à certains éléments

1. Produits à recevoir et charges à payer au titre de l'exercice

Produits à recevoir	Montants
FAE HOTEL DE CHAMPAGNE	19
FAE BOP ART loyer 12-2025	700
FAE HOTEL DE CHAMPAGNE DEC 25	55
FAE ROYER VOYAGES	528
-	-
TOTAL	1 302

Charges à payer	Montants
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
TOTAL	-

3.1 Informations relatives à l'effectif

6. Informations relatives à l'effectif

Le nombre moyen de salariés employés au cours de l'exercice est de 11.

4.1 Tableau de financement

7. Tableau de flux de trésorerie établi à partir du résultat net

	Au 31-12-2025	Au 31-12-2024
Flux de trésorerie liés à l'activité		
Résultat net	30 052	8 057
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :	-	-
- Dotations nettes des reprises aux amortissements, dépréciations et provisions ^(a)	- 811	1 398
- Plus-values de cession	-	166
- Quote-part des subventions virées au compte de résultat	-	-
Marge brute d'autofinancement	30 864	6 493
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	-	-
- sur stocks	1 323	- 2076
- sur créances d'exploitation	14 729	1 882
+ sur dettes d'exploitation	31 294	7 928
Flux net de trésorerie généré par l'activité	46 106	14 615
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
- Acquisitions d'immobilisations incorporelles, corporelles et financières	5 016	7 086
+ Produits des cessions d'immobilisation	-	743
Variation des dettes sur immobilisations	-	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	5 016	6 343

Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
- Dividendes versés aux actionnaires	-	-
+ Augmentations de capital	-	-
+ Émissions d'emprunts ^(b)	-	-
- Remboursements d'emprunts ^(b)	21 715	21 497
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	21 715	21 497
Variation de trésorerie	19 375	- 13 225
Trésorerie d'ouverture	155 765	168 990
Trésorerie de clôture	175 140	155 765

^(a) À l'exclusion des dépréciations de l'actif circulant.

^(b) Y compris les dettes rattachées à des participations.

5.1 Notes sur le compte de résultat

1.1. Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 5 490 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

1.2. Subventions d'exploitations

	Union Européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Concours publics						
Subventions d'exploitation			800 000		13 922	813 922
Subvention d'équilibre						
Subventions d'investissement						
						813 922

6.1 Autres informations

Rémunérations allouées aux dirigeants

Les dirigeants ne sont pas rémunérés.

Contributions volontaires

	N	N-1
Ressources		
Bénévolat		
Prestations en nature	12 200	12 200
Dons en nature		
Total	12 200	12 200
Emplois		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services	12 200	12 200
Prestations		
Personnel bénévole		
Total	12 200	12 200